



Saint-Ouen-Les-Vignes

Liste des délibérations Conseil Municipal du mardi 5 juillet 2022

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i></p>
<p>Date de convocation : 21/06/2022</p>	<p><u>Présents</u> : Mmes CHANTREAU, COURTOIS, FLEURY, PETIT, SALMON-HUSZTI, DOUARD, Mme TESSIER MM. GEAY, SAEZ, VOISARD, CONZETT, DESVAUX, TURBAT, FERRISSE</p>
<p>Date de publication de la liste des délibérations 08/07/2022</p>	<p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Maud TESSIER</p>

N° de délibération	Objet	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide												
2022-07-D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2022	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2022 												
2022-07-D2	Convention additionnelle à la convention de déploiement des services E-Administration sOlaere-prestation complémentaire : délégué à la protection des données mutualisées	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER la convention annexée - D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents. 												
2022-07-D3	Remboursement de frais de Mme Forrez	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'AUTORISER le remboursement à Mme FORREZ des articles de littérature anglaise pour un montant de 65,50 € imputé au compte 6067 												
2022-07-D4	Tarif de location du foyer rural : ajout d'un tarif pour les associations extérieures à la commune	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'AJOUTER des tarifs à ceux arrêtés par la délibération n°2021-10-D3. - DONNER pouvoir à M. le Maire et à Monsieur l'adjoint en charge de la vie associative, de l'animation et de la communication pour le traitement au cas par cas des demandes susceptibles de ne pas entrer dans les cas de figure évoqués. <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>½ journée</th> <th>journée</th> <th>Week-end</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Associations audonniennes</td> <td>gratuit</td> <td>gratuit</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>Associations du territoire de la CCVA, mandatée par elle ou l'une de ses communes membres à</td> <td>50 €</td> <td>100 €</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>		½ journée	journée	Week-end	Associations audonniennes	gratuit	gratuit	/	Associations du territoire de la CCVA, mandatée par elle ou l'une de ses communes membres à	50 €	100 €	/
	½ journée	journée	Week-end											
Associations audonniennes	gratuit	gratuit	/											
Associations du territoire de la CCVA, mandatée par elle ou l'une de ses communes membres à	50 €	100 €	/											

		caractère social, philanthropique, Humanitaire ou culturel			
		Les autres associations	150 €	300 €	800 €
2022-07-D5	DM1 - création d'une opération aménagement du cimetière	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal comme suit : compte 2128 – opération 18 Aménagement du cimetière + 4 000 € pour la réfection des marches de l'ancien cimetière 			
2022-07-D6	Choix de l'entreprise pour le remplacement de luminaires d'éclairage public moins énergivores	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER le devis de la société INEO pour le remplacement de luminaires dans les rues du Fluteau, de l'impasse des Châtaigniers et des Masnières pour un montant de 9 185 € HT 			
2022-07-D7	Convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie Certinergy	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER la convention jointe - D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes. 			
2022-07-D8	Tarification des repas de la cantine scolaire	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE LIMITER l'augmentation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2022-2023 à 4% soit 3.75 € pour les repas des enfants de maternelle et 3.90 € pour les repas des enfants de primaire. Les tarifs des tranches 1 et 2 qui bénéficient de la tarification sociale (quotients familiaux < ou = 830 et < ou = 1200) sont maintenus à 0.80 € € et 1 € 			
2022-07-D9	Adhésion de principe à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de gestion d'Indre et Loire	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ADHERER à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire. - D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG d'Indre-et-Loire 			
2022-07-D10	Délégation de pouvoir au Maire par le Conseil municipal – marché de rénovation du préfabriqué école	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE DELEGUER à M. le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché de rénovation du préfabriqué de l'école jusqu'à un montant plafond à 100 000 € HT et toutes pièces et études afférentes. 			
2022-07-D11	Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection des marches de l'ancien cimetière	<p>A l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE RETENIR l'offre de l'entreprise PAYSAGE DU PLESSIS pour un montant de 3 278 € HT - D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier 			

Pour extrait conforme

Le Maire,



Philippe DENIAU

